

AVIS DE COURSE

Championnat de Nouvelle – Calédonie
2025

Monotypes J/70
Dériveur Double
RS Feva – 29er

22 et 23 novembre 2025

GRADE : 5A

Lieu : Port de Plaisance : NOUMÉA – Nouvelle -Calédonie

Autorité organisatrice : Cercle Nautique Calédonien

La mention **[NPI]** dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention **[DPI]** dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. RÈGLES APPLICABLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2 Les règlements fédéraux

- 1.3 La régata sera courue sur J/70, 29er ou RSFeva fournis par l'organisation. Les bateaux seront équipés de façon à être rigoureusement identiques. Les compétiteurs ne doivent en aucun cas modifier le bateau, et seuls les équipements prévus dans les instructions de course sont autorisés à bord.
- 1.4 **Pour la classe J/70 uniquement**, les courses peuvent être jugées sur l'eau en utilisant l'annexe UF : UMPIRED FLEET RACING / COURSE EN FLOTTE JUGEE SUR L'EAU.
- 1.5 **Uniquement pour la classe J/70**, l'article C.3.3 issu des règles de classe internationales J/70:
- Sauf pour la manœuvre des voiles momentanée et / ou les besoins de réparation, l'équipage devra rester en arrière du mât quand il est sur le pont.
 - L'équipage ne devra pas se pencher par-dessus les filières ou les balcons arrière pour réaliser des virements bascules, empannages bascules ou pour augmenter le couple de rappel.
 - Pas plus de 2 membres de l'équipage peuvent avoir leurs jambes en dehors du livet.
 - Au virement de bord ou à l'empannage, l'équipage ne devra pas se suspendre, pousser ou tirer sur les haubans, le mât, les jeux de filières, les chandeliers ou toute autre pièce pour accentuer la manœuvre.
 - A l'exception d'urgence médicale, ou d'une manœuvre de voile temporaire, ou d'une réparation à effectuer, la tête et les épaules des membres de l'équipage doivent rester au-dessus du pont.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les instructions de course seront disponibles en version électronique sur le site internet du Cercle Nautique Calédonien à partir du jeudi 20 novembre 2025 à 18h00

3 COMMUNICATION

[DPI [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte aux J/70, 29er et RSFeva fournis par l'organisation.

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

La licence temporaire n'est pas autorisée étant donné qu'il y a la délivrance d'un titre de champion de Nouvelle-Calédonie.

- a. **Pour chaque concurrent majeur**, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur, être en possession :

- d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

- b. **Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile**, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

c. **une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.**

4.3 Composition des équipages

L'équipage doit être constitué de plus de 3 personnes, le nombre de membres d'équipage ne peut varier au cours d'une régates.
Chaque équipage sera inscrit en utilisant un nom d'équipe.

4.4 Inscription au Championnat de Nouvelle-Calédonie :

Les inscriptions accompagnées des frais d'inscription doivent être adressées au Cercle Nautique Calédonien par courrier (BP 235 - 98845 Nouméa cedex) ou email (informations@cnc.asso.nc) **avant le vendredi 21 novembre, 11h.**

Les concurrents devront présenter à l'inscription leur licence FFVoile valide avec l'autorisation parentale pour les mineurs.

5. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Pour le Championnat de Nouvelle-Calédonie :

	Membre	Non membre
Jeune - 23 ans ou étudiant	5 000 F	6 500 F
Adulte	6 500 F	8 000 F

Ces droits d'inscription comprennent :

- la location des bateaux
- les frais d'inscription Ligue Calédonienne de Voile : 1 500CFP/jour

Les inscriptions seront closes à 11h le vendredi 21 novembre.

Une caution de 120 000 F devra être remise par bateau pour les J/70.

Une caution de 60 000 F devra être remise par bateau pour les RSFeva.

Débit membre possible

6. PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux [doivent] [peuvent être tenus] d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7. PROGRAMME

7.1 Jours de course :

- ✓ Samedi 16 novembre : 13h30 premier signal d'avertissement
- ✓ Dimanche 17 novembre : 09h30 premier signal d'avertissement

7.2 Le nombre maximum de courses prévues est 12.

7.3 Le nombre de courses prévues par jour est de 6.

7.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h00

8 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

Les vêtements et l'équipement d'un concurrent ne doivent pas peser plus de 8 kilogrammes, comme autorisé par la RCV 50.1(b).

10 LIEU

10.1 L'Annexe A fournit le plan du lieu de la compétition.

10.2 L'Annexe B fournit l'emplacement des zones de course

11 LE PARCOURS

L'Annexe C fournit le parcours prévu. Il pourra être modifié lors du briefing de de chaque journée de course

12 SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

13 CLASSEMENT

13.1 Les classements seront établis en utilisant les noms des équipes inscrites.

13.2 Le système de points à minima de l'annexe A des RCV s'appliquera.

13.3 Classement du Championnat de Nouvelle-Calédonie 2025 :
Trois (3) courses devront être validées pour valider le championnat.

13.4 a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

14 BATEAUX ACCOMPAGNEURS

14.1 **[DPI]** Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par le pavillon du Cercle Nautique Calédonien.

14.2 **[DPI] [NPI]** Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) pour toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones

15 PLACE AU PORT

[DPI] [NPI] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.

16 PROTECTION DES DONNÉES

16.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

16.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

17 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

18 PRIX

18.1 Les titres par série seront décernés sous réserve du minima de 5 équipages inscrits par catégorie. Si les minimas d'inscrits(e)s ne sont pas atteints, les titres ne seront pas attribués.

L'organisation se réserve le droit de faire courir les 2ger et les RS Feva en Interséries Dériveur Double.

18.2 Le titre de champion de la Nouvelle-Calédonie sera attribué en :

- J/70 Open
- **J/70 mixte (2 femmes & 2 hommes à minima à bord)**
- RS Feva Open **
- 2ger Open**

**Dériveur Double Open si Intersérie courue

18.3 Les trois premiers équipages de chaque catégorie validée recevront respectivement les médailles d'Or, d'Argent et de Bronze.

18.4 La remise des prix sera effectuée par la Ligue Calédonienne de de Voile le vendredi 12 décembre (le lieu et l'horaire vous seront communiqués ultérieurement).

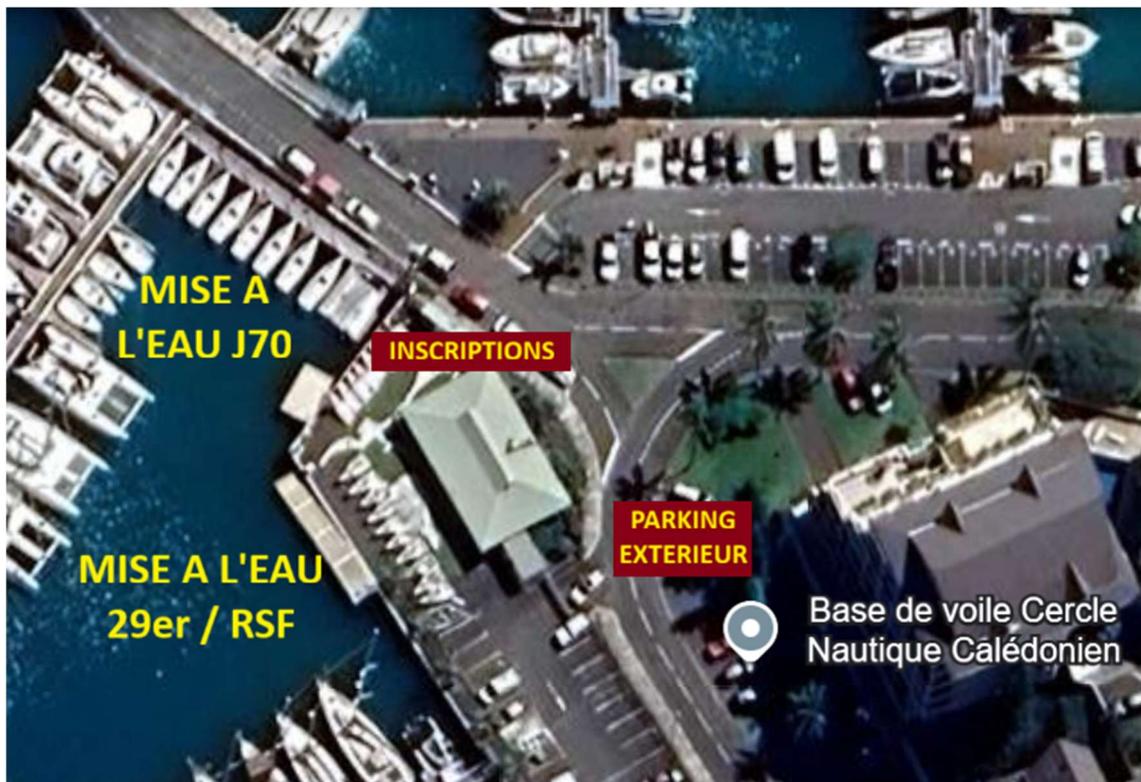
Une annonce des résultats aura lieu le dimanche 23 novembre après la fin des courses.

18.5 Il sera remis au skipper gagnant du classement J/70 mixte, une invitation et aide financière pour participer à la Sailing Champions League : Asie Pacifique (**Newcastle, 27-29 mars 2026**)

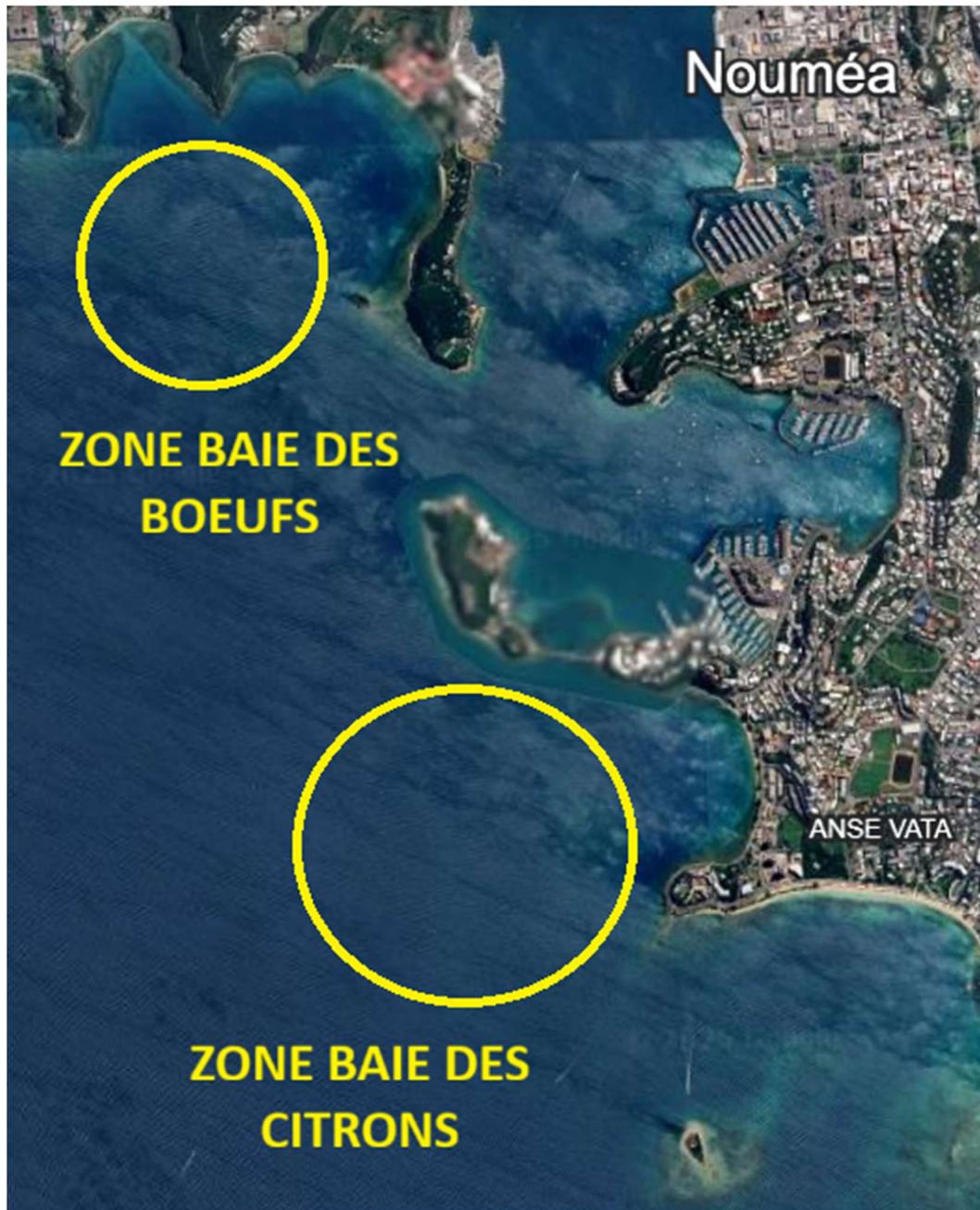
19 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le Cercle Nautique Calédonien informations@cnc.asso.nc – 26.27.27

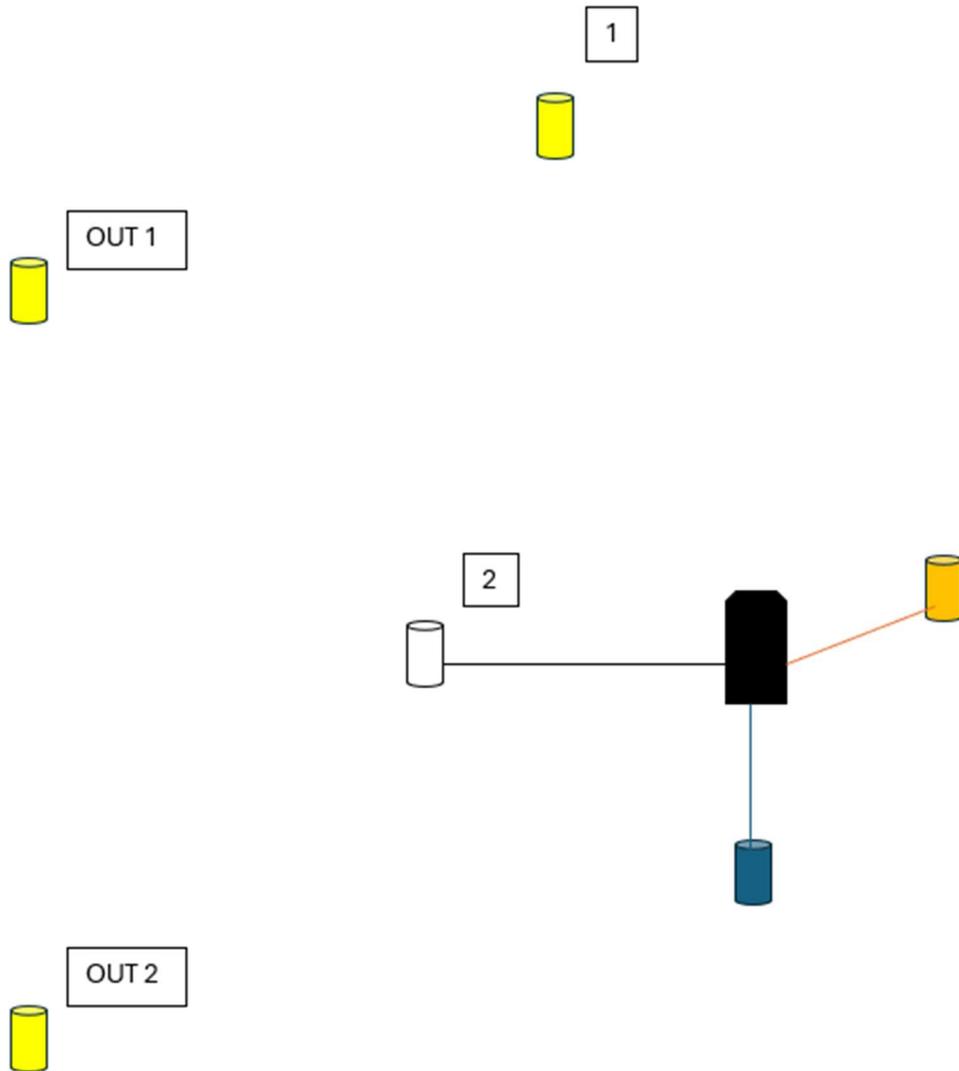
ANNEXE A : LIEU DE LA REGATE



ANNEXE B : ZONES DE COURSE



ANNEXE C : PARCOURS



Parcours RSFeva / 29 er / Interséries Dériveur Double

Flamme numérique 1 : Départ, 1, Arrivée ORANGE

Flamme numérique 2 : Départ, 1, 2, 1, Arrivée ORANGE

Flamme numérique 3 : Départ, 1, 2, 1, 2, 1 Arrivée ORANGE

Parcours J/70 :

Flamme numérique 1 : Départ, 1, OUT 1, OUT2, Arrivée BLEUE

Flamme numérique 2 : Départ, 1, OUT 1, OUT2, OUT 1, OUT2, Arrivée BLEUE

Flamme numérique 3 : Départ, 1, OUT 1, OUT2, OUT 1, OUT2, OUT 1, OUT2, Arrivée BLEUE